

INDIGENOUS GOVERNANCE

CO-MANAGEMENT MODEL

ARCHIPELAGO MANAGEMENT BOARD

The Archipelago Management Board is responsible for the planning, operations and management of the Gwaii Haanas National Park Reserve, National Marine Conservation Area Reserve, and Haida Heritage Site. The federal government and the Haida Nation share responsibilities in managing and caring for these areas on and around the Haida Gwaii islands.

This board is made up of members of the Haida Nation, Parks Canada, and Fisheries and Oceans Canada. The Gwaii Haanas Agreement, leading to the creation of this co-management approach, was signed in 1993. In the document, both the Haida Nation and the government agreed on the need to preserve and protect the region's unique natural, cultural and marine landscape.

This cooperative system came out of disputes in 1974 over southern Moresby Island, where proposed logging came into conflict with community plans for a wilderness conservation area. About a decade later, the Haida Nation designated the area a "Haida Heritage Site" and formed a blockade. Disputes and controversy continued until 1987, when the federal government and the B.C. government signed the South Moresby Memorandum of Understanding, a commitment to protect the area. This laid the foundation for the cooperative management agreement with the Haida that exists today.

Learn more: pc.gc.ca/en/pn-np/bc/gwaiihaanas/info/coop

GOVERNANCE AUTOCHTONE

MODÈLE DE COGESTION

CONSEIL DE GESTION DE L'ARCHIPEL

Le Conseil de gestion de l'archipel s'occupe de la planification, de l'exploitation et de la gestion de la réserve de parc national, de la réserve d'aire marine nationale de conservation et du site du patrimoine Haïda Gwaii Haanas. Le gouvernement fédéral et la Nation Haïda se partagent la gestion et l'entretien de ces endroits, situés dans l'archipel Haida Gwaii et aux alentours.

Ce conseil – réunissant des membres de la Nation Haïda, de Parcs Canada et de Pêches et Océans Canada – se fonde sur un modèle de cogestion issu de l'Entente Gwaii Haanas, signée en 1993. Dans le document, la Nation Haïda et le gouvernement ont convenu qu'il fallait protéger la région pour préserver son incomparable paysage culturel et milieu naturel, dont son paysage marin.

Ce système coopératif découle d'une affaire survenue en 1974 au sud de l'île Moresby. Un projet d'exploitation forestière entrait en conflit avec les plans de la collectivité, qui prévoyait aménager une aire de conservation de la faune. Près d'une décennie plus tard, la Nation Haïda a désigné ce secteur « site du patrimoine Haïda » et formé un blocus. La controverse s'est poursuivie jusqu'en 1987, année où les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique se sont engagés à protéger le site en signant le Protocole d'entente sur Moresby Sud. C'est ce qui a pavé la voie à l'actuelle entente de cogestion avec la Nation Haïda.

En savoir plus : pc.gc.ca/fr/pn-np/bc/gwaiihaanas/info/coop